

Service de l'économie rurale



Rapport d'activité 2020

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Améliorations structurelles.....	4
2.1	Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux.....	4
2.2	Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP).....	5
2.3	Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole.....	9
3	Améliorations foncières.....	10
4	Paiements directs.....	14
4.1	Evolution des structures et de la production.....	14
4.2	Mesures en faveur de la biodiversité.....	15
4.3	Mesures en faveur de la qualité du paysage.....	18
5	Droit foncier rural et viticulture.....	19
5.1	Activités courantes.....	19
5.2	Décisions liées au bail à ferme.....	19
5.3	Publication de la statistique foncière.....	19
5.4	Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles.....	19
5.5	Viticulture.....	21
6	Production animale.....	22
6.1	Dépenses 2020 en faveur de l'élevage.....	22
6.2	Marchés publics de bétail.....	22
6.3	Marchés de moutons.....	23
6.4	Organisation de concours.....	23
7	Autres activités.....	26
7.1	Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances.....	26
8	Personnel du Service au 31 décembre 2020.....	27

1 Introduction

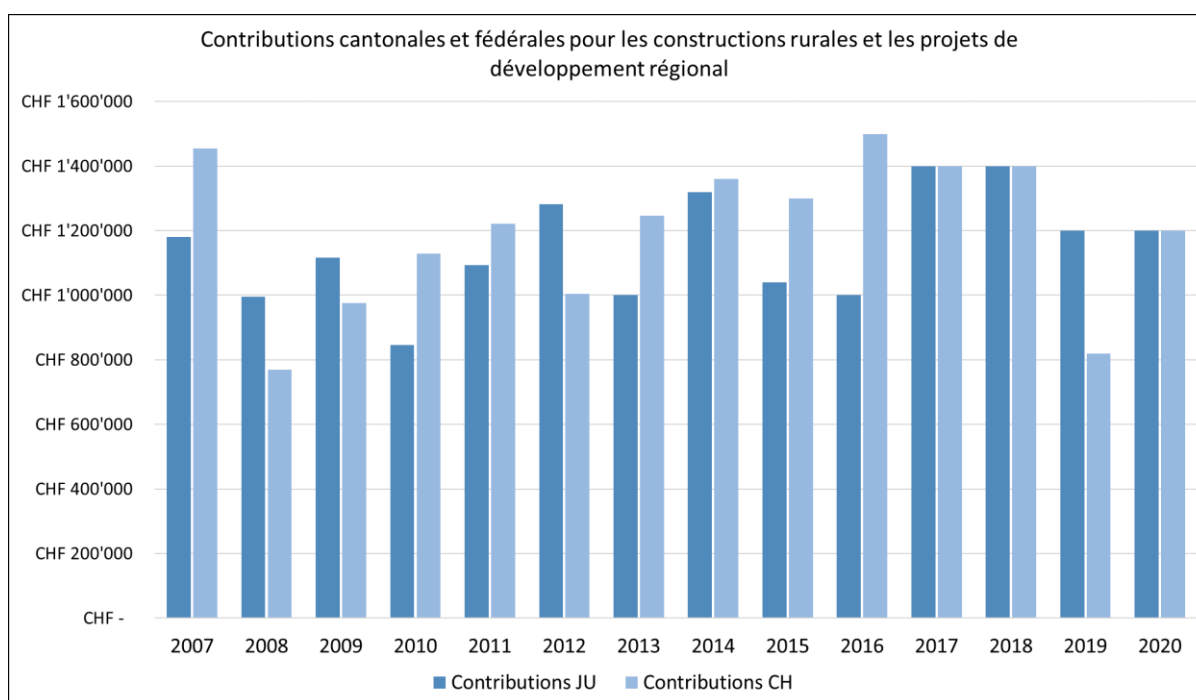
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

2 Améliorations structurelles

2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

L'octroi de contributions non remboursables permet à l'Etat de soutenir diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Le maintien de la capacité concurrentielle des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural. Sans ces aides le renouvellement des outils de production agricoles ne serait pas économiquement supportable.

En 2020, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1,2 million de francs, ce qui correspond au budget accepté par le Parlement cantonal soit le même montant que l'année précédente. Le montant des contributions fédérales a été de 1,2 million de francs, soit 380'000 francs de plus qu'en 2019. Le budget pour l'année 2021 prévoit un montant de 1,2 million de francs de contributions cantonales et un montant de 900'000 francs pour les contributions fédérales pour ces rubriques, soit une diminution de 300'000 francs des aides fédérales.



2.1.1 Projets de développement régional (PDR)

L'année écoulée a marqué la poursuite de la phase de réalisation du PDR « Marguerite ». Le rapport intermédiaire pour les années 2018-2019 a été transmis par l'association « Marguerite ». Suite aux difficultés rencontrées pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction du réseau équestre sur territoire bernois, un avenant à la convention a été signé afin de prolonger le délai de réalisation d'une année et de transférer des fonds de certains axes sur d'autres sans augmenter le budget prévu initialement. Le bilan global du fonctionnement des infrastructures individuelles est globalement positif. Il a par contre été difficile voire impossible d'organiser des événements liés aux

mesures collectives en raison de l'épidémie de COVID-19. La mise en place des mesures collectives a donc pris du retard.

Le PDR « Créalait » a obtenu en 2020 les aides à l'investissement du canton du Jura et de la Confédération afin de démarrer la phase de réalisation du projet. Ce PDR vise le développement de la transformation des produits laitiers dans le territoire cantonal. Il permettra en outre d'approvisionner une plus grande part de la population avec des produits locaux. Des investisseurs privés, des agriculteurs ainsi que des sociétés en mains agricoles, vont développer la production laitière, la transformation du lait, la logistique et les points de vente de produits laitiers. Les agriculteurs impliqués bénéficieront d'une meilleure rémunération par litre de lait transformé dans le canton en produits nouveaux ou traditionnels. Sur le plan financier, les contributions cantonales s'élèveront à 1,975 millions de francs et celles de la Confédération à 2,468 millions de francs pour un total d'investissements dans le secteur agricole estimé à 11,4 millions de francs. Il faudra six ans pour que le projet soit complètement réalisé. A partir de ce moment-là, il est escompté que « Créalait » génère des revenus additionnels de 3,3 millions de francs par an. Des retombées positives dont bénéficiera l'ensemble des acteurs régionaux de la filière laitière.

2.2 Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles. Ces prêts sont remboursables et sans intérêt. Ils permettent également de soutenir des mesures écologiques et sociales.

Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. Elle est présidée par le ministre de l'économie, de la santé, M. Jacques Gerber. Ses membres sont Mme Catherine Chételat, M. Roger Hutmacher, M. Etienne Oeuvray et M. Lionel Richard. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2020 compte tenu des mesures décidées pour enrayer la propagation du coronavirus Covid-19, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 2 reprises en visioconférence et à 2 reprises en présentiel. Elle a traité 56 demandes d'aides à l'investissement (70 en 2019), 43 cessions de rang (39 en 2019), 33 radiations de droit de gage (27 en 2019) et 10 interventions (9 en 2019). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2020. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 2 demandes de report de remboursement (1 en 2019).

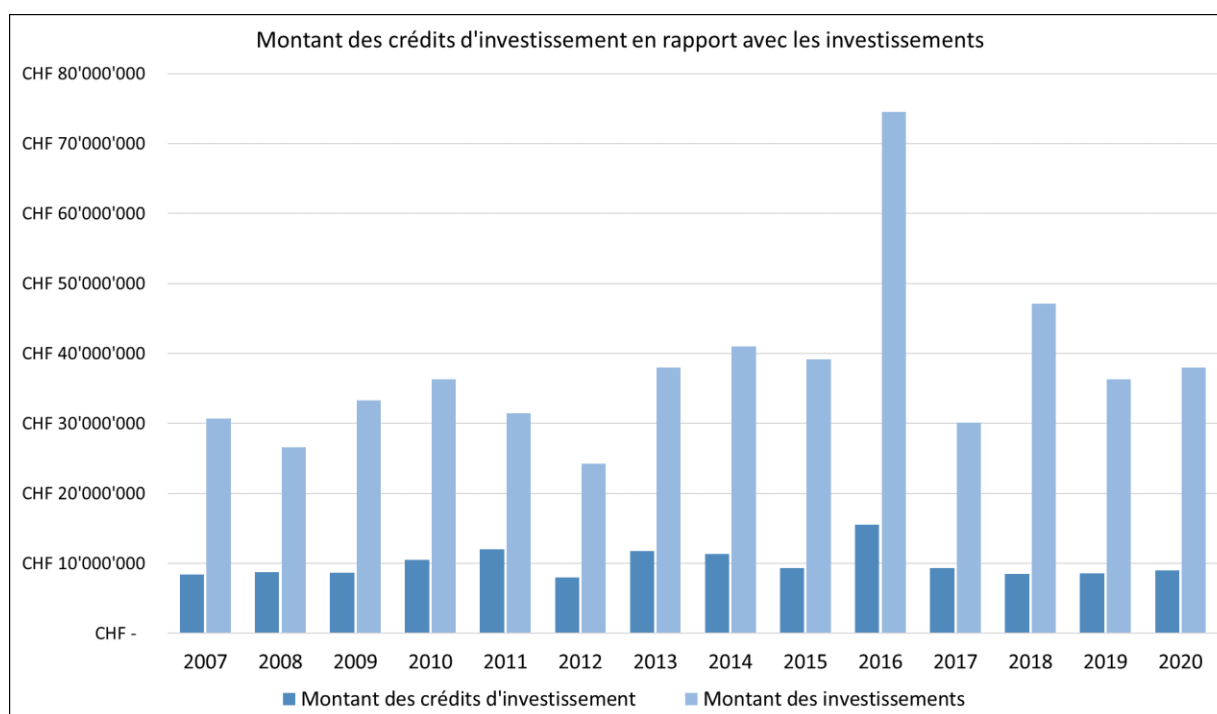
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 74,5 millions de francs au 31 décembre 2020. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2020, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 2,7 millions de francs.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aides aux exploitations comptait 13,9 millions de francs au 31 décembre 2020, dont 10,3 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,5 millions de francs du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton. En 2020, un montant supplémentaire de 1,25 million de francs a été versé. Il provient du fonds des crédits d'investissement et doit être remboursé à ce fonds à raison de 250'000 francs par année d'ici 2025.

2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aides initiales	16	8	15	11	16	22	16	11	13	16
Construction et transformation de ruraux	33	22	28	34	19	30	30	20	14	16
Habitations	15	15	15	10	13	12	10	6	8	10
Diversification	5	7	0	1	3	2	2	4	2	1
Achat exploitations	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Personnes morales	8	5	12	4	7	5	9	1	3	4
Total	77	57	73	60	58	71	67	42	40	47



En 2020, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 38 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 36,3 millions de francs en 2019. Le montant important des investissements engendrés par les crédits d'investissement est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement est resté stable en 2020 (47 dossiers traités) en comparaison aux trois années précédentes; celui des aides initiales ou des aides à l'installation est de l'ordre de 50% en rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne.

2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Conversion de dettes	6	3	1	2	7	5	11	8	9	4
Situation financière difficile	4	14	6	0	22	3	0	24	12	2
Total	10	17	7	2	29	8	11	32	21	6

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en francs) :

Année	Montant en francs		Année	Montant en francs
2011	1'316'000		2016	888'200
2012	679'500		2017	1'935'800
2013	271'000		2018	2'786'200
2014	320'000		2019	3'470'300
2015	1'457'200		2020	1'153'900

Conversion de dettes

Le canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêts. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture, c'est pourquoi un remboursement du prêt est exigé à moyen terme.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles qui ne rencontrent pas de difficulté de trésorerie afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2020, 4 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

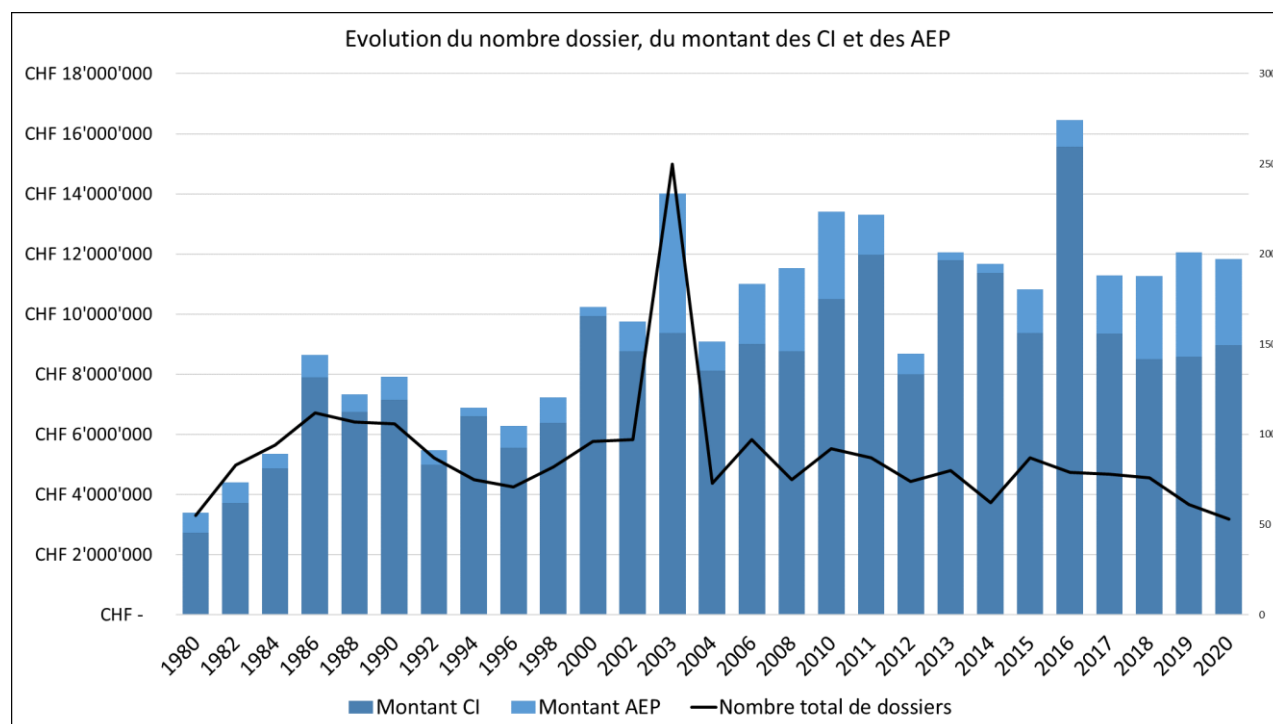
AEP dans le cadre de situation financière difficile

Alors qu'en 2019, 12 AEP "situation financière difficile" ont été allouées à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières dont ils ne sont pas responsables, en 2020 ce sont uniquement 2 AEP qui ont été allouées pour cette mesure.

Bilan

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits d'investissement (en mio. de francs)	60.4	60.4	62.7	64	66.9	69.9	70.9	72.9	72.9	74.5
Aide aux exploitations agricoles (en mio. de francs)	11.5	11.8	12.1	12.4	12.5	12.8	12.8	12.6	12.6	13.8
Dossiers actifs	837	905	925	904	870	928	851	900	904	830

Un crédit fédéral supplémentaire de 2,7 millions de francs a été attribué au bilan CI en 2020. Globalement le nombre des prêts actifs a diminué en 2020 et a passé de 904 à 830 (- 74).



Prêts de développement rural (PDR)

En 2020, 3 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de 120'000 de francs.

Fonds de développement rural durable

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2020, aucun projet agricole (3 en 2019) a été soutenu par l'octroi de prêts cantonaux provenant de ce fonds (60'000 francs en 2019).

Fonds du service

Le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2020. Les amortissements se sont montés à 6'667 francs pour porter le solde des liquidités du fonds du service à 149'839 francs à la fin de l'année 2020. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture par exemple).

Groupe de travail « Réduction des coûts de construction en agriculture – quelles solutions ? »

Les coûts de construction des bâtiments agricoles ont poursuivi leur augmentation ces dernières années. Afin de tout mettre en œuvre pour tenter d'inverser cette tendance afin que ces projets restent rentables et finançables à l'avenir, un groupe de travail a été créé. Il a pour objectif d'identifier le problème, d'analyser les influences sur les coûts de construction en agriculture et de définir des mesures à mettre en place afin d'endiguer l'augmentation des coûts de construction. Les organisations suivantes ont été intégrées à ces réflexions : AgriJura, FRI, AGRIDEA, ASM, SuisseMelio, SIN, deux architectes et ECR.

2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole

Dans le cadre des procédures de demandes de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le service de l'économie rurale est chargé de délivrer les autorisations de conformité à la zone et autres préavis. En 2020, avec 93 consultations rédigées à l'attention du SDT (84 examens de conformité à la zone agricole, 4 rapports et 5 préavis), il a été constaté une augmentation des examens établis (+ 18). Ces examens de conformité, rapports et préavis sont déterminants dans les procédures de demandes de permis de construire des projets situés en zone agricole.

Aux termes de l'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir, l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Dans le Jura, l'autorité cantonale compétente est définie à l'article 29c de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT ; RSJU 701.1). Dans un souci d'efficacité, d'économie et d'accélération des procédures administratives, cette dernière disposition légale a été modifiée le 26 juin 2019 par le Parlement cantonal.

Ainsi, dès le 1^{er} octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la modification légale), la nouvelle répartition des compétences administratives relatives aux projets de construction hors de la zone à bâtir doit être suivie ainsi :

- a) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui trouvent place dans l'aire forestière, dans les périmètres de protection de la nature et dans les périmètres réservés aux eaux sont examinés et autorisés par l'Office de l'environnement (ENV),
- b) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir relatifs à des exploitations agricoles sont examinés et autorisés par le Service de l'économie rurale (ECR) ;
- c) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui ne concernent pas les cas cités sous points a et b sont examinés et autorisés par le Service du développement territorial (SDT).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rapports ECR à l'att. du SDT	63	72	81	80	103	93	77	84	75	93

3 Améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières fin 2020

Communes (localités) actuellement en procédure de remaniement parcellaire	Bonfol Courtételle Grandfontaine Rocourt	Corban Dampfreux Les Genevez	Courchapoix Ederswiler Montsevelier
Entrées en possession des nouvelles parcelles en 2020	-		
Dissolution de syndicats de remaniements	-		
Remaniements parcellaires en discussion	Haute-Ajoie, La Baroche		
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation	Undervelier – Soulcze, Soubey, La Chaux, Saulcy, SEVT (2 ^{ème} paquets fermes et interconnexion A16), fermes Doubs Goumois-Pommerats, autres petits projets		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en réalisation	Le Boéchet (Les Bois), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), fermes sur communes dans la vallée du Doubs, autres petits projets		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation	Soubey (réseau communal, 3 ^{ème} étape), Syndicat de chemins Les Bois 2 (3 ^{ème} étape), Saignelégier (réseau communal), Bourrignon fermes (2 ^{ème} étape), REP commune de Clos du Doubs , autres petits projets		
Accès de fermes et dessertes rurales en cours de réalisation	Muriaux (réseau communal, 1 ^{ère} étape), Les Enfers (réseau communal), St-Ursanne (accès de fermes), Syndicat Schönenberg, autres petits projets		
Amélioration de desserte rurale simplifiée (AFS) en préparation	-		
AFS en cours de réalisation	-		
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), étude en cours	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux		
PGI en cours de réalisation	-		

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2012 à 2020

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions cantonales (en mio. de francs)	2.24	2.78	1.89	2	1.96	1.8	1.8	2.0	2.0
Contributions fédérales (en mio. de francs)	2.14	2.8	2.89	2.82	2.54	2.57	1.69	2.44	1.21
Total	4.38	5.58	4.78	4.82	4.5	4.37	3.49	4.44	3.21

Remaniements parcellaires

- Le projet général du Remaniement parcellaire (RP) Ederswiler a été approuvé par le Gouvernement le 18 août 2020 et par l'OFAG le 22 septembre 2020 ; les travaux sur le terrain pour ce RP devraient grandement avancer en 2021 ;
- Les travaux préparatoires dans les RP Bonfol et Les Genevez se poursuivent (projet général et projet de nouvelle répartition) ; en principe, l'entrée en possession des nouvelles parcelles à Bonfol devrait avoir lieu le 1er octobre 2021 ;
- Les travaux se finalisent dans les SAF CCM, Damphreux, Grandfontaine et Rocourt ; pour le SAF Courtételle, les travaux de la dernière étape démarreront au printemps 2021 ;
- Haute-Ajoie a décidé de faire une étude d'avant-projet de RP ; la Baroche discute l'idée d'un RP.

Alimentation en eau

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets (SEVT 2ème étape des fermes et interconnexion A16, fermes dans les côtes du Doubs à Saignelégier, etc.) ;
- Les travaux ont démarré pour une importante rénovation de l'alimentation en eau du Boéchet avec ses fermes environnantes ;
- Différents projets d'interconnexions sont en préparation (Undervelier-Soulce, Soubey, etc.) ; pour ces dossiers, il n'y a en principe pas de subventions AF cantonales, vu les subventions élevées d'ENV ; toutefois, en fonction de l'importance agricole de ces raccordements, une subvention OFAG peut être sollicitée ;
- Différentes adductions d'eau ont été engagées en 2020 ou sont en préparation pour des fermes isolées ; les nouvelles demandes dépendront de la suite de l'évolution du climat ces prochaines années ; si les effets du réchauffement climatique se confirment, avec de longues périodes sans pluie et de fortes canicules, les fermes non-raccordées à un réseau public vont probablement engager des demandes à notre service les unes après les autres. En effet en raison des conséquences financières importantes qu'implique la liaison de fermes isolées au réseaux d'eau public, les exploitants de ces domaines repoussent ce genre de décision à la dernière limite. Un raccordement à un réseau public provoque des charges supplémentaires de quelques milliers de francs par année pour une exploitation avec du bétail.



Photo 1 : Alimentation en eau et électricité de 2 poulaillers à Montignez

Desserte rurale

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets (Soubey 3^{ème} étape, SCB2 3^{ème} étape, Saignelégier réseau communal, Bourrignon 2^{ème} étape, etc.) ;
- Les travaux ont démarré pour une première étape du réseau communal de Muriaux, et également aux Enfers ; différents petits projets ont également été engagés ;
- Les travaux du Syndicat de chemins Envelier - Grande Schönenberg ont été bloqué par un recours au Tribunal (chantier stoppé) ;
- Les travaux de réfection des dessertes individuelles de Montcenez (Montfaucon) et de Domont (Soulce) ont été réceptionnées.



Photos 2-4 : Etat avant travaux (accès de Montcenez)



Photos 5-7 : Etat après travaux (accès de Montcenez)

Plans de gestion intégrée (PGI)

- Le PGI de Saignelégier est en cours de finalisation.

Priorisation des mesures d'améliorations structurelles

- Vu les défis de l'agriculture et les défis financiers de l'Etat ces prochaines années, le Chef DES a demandé à ECR de faire des propositions de priorisation des mesures d'améliorations structurelles pour la nouvelles législature 2021-2025 ; les milieux professionnels ont été associés à la démarche ; le dossier devrait être finalisé en 2021.

Personnel ECR du secteur

- M. Pierre Simonin prendra sa retraite en octobre 2021, après avoir assumé pendant 40 années la responsabilité du secteur AF à l'ECR ; vu l'allègement de travail demandé par M. P. Simonin pour ses 2 dernières années d'activités, une opportunité s'est présentée pour engager à temps partiel M. Claude Ciochi, géomaticien, ce qui permet un tuilage bienvenu pour ce genre de dossiers qui s'inscrivent dans la durée, notamment les remaniements parcellaires.

Dossiers transversaux

- Le plan spécial cantonal concernant le PRE a été mis à l'enquête publique en 2020 ; les oppositions ont été traitées et le Gouvernement devait normalement approuver ce dossier dans le courant du printemps 2021 ; les conséquences pratiques pour l'agriculture se feront sentir probablement en 2022, bien que beaucoup d'exploitants agricoles riverains des cours d'eau ont déjà anticipé les mesures sur le terrain !
- Le plan sectoriel des Surfaces d'assolement (SDA) a été revu au niveau fédéral et une harmonisation des données et pratiques des cantons est souhaitée par la Confédération. Une commission de travail pilotée par le SDT englobant l'ECR et l'ENV a été créé pour conduire les réflexions à ce sujet.

4 Paiements directs

4.1 Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la BDTA. Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

Résumé des données principales

	1999	2007	2013	2017	2018	2019	2020
Exploitations agricoles							
Recensées	1'144	1'066	970	937	929	926	917
Dont PER	1'097	968	857	787	767	746	730
Dont BIO	47	98	113	150	162	180	187
Communautés	-	52	47	39	42	40	37
SAU totale (en hectares)	39'301	40'289	40'258	40'504	40'408	40'226	40'344
Production végétale (en hectares)							
Prairies	17'580	19'606	19'832	19'721	19'580	19'453	19'537
Pâturages (sans communaux)	8'290	9'555	9'628	9'606	9'584	9'580	9'581
Pâturages d'estivage	-	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	4'400	2'651	3'229	3'454	3'554	3'666	3'493
Céréales fourragères	4'330	3'788	2'644	2'418	2'243	1'845	2'200
Maïs-grain	313	208	142	130	180	172	241
Maïs d'ensilage et vert	2'132	2'391	2'490	2'338	2'258	2'207	2'151
Oléagineux	890	972	1'010	1'026	1'106	1'096	1'188
Pois protéagineux / féverole / méteil pois-orge	105	168	176	504	512	463	452
Pommes de terre	109	56	36	30	29	26	26
Betteraves sucrières	334	339	352	452	500	525	565
Tabac	35	40	42	40	39	36	36
Surfaces à litière, haies, bosquets	252	280	365	450	448	466	474
Production animale							
Bovins totaux	55'715	58'745	58'903	58'941	59'007	58'723	57'674
Vaches	20'215	22'770	23'385	23'273	23'125	23'081	22'988
Vaches laitières	-	15'610	16'129	15'758	15'519	15'327	15'003
Détenteurs de vaches allaitantes	-	307	-	-	-	-	-
Autres vaches, dont allaitantes	-	6'282	7'256	7'515	7'606	7'754	7'985
Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	13'572	13'542	16'392	15'700	16'049	15'985	15'260
Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	9'540	8'517	19'136	19'969	19'831	19'655	19'426
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	11'086	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	1'302	1'467	-	-	-	-	-

4.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

4.2.1 Evolution des SPB

Evolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

	2002	2010	2012	2014	2016	2017	2018	2019	2020
Qualité I en % de la SAU, sans les arbres	9.0%	11.5%	12.0%	14.6%	16.1%	16.4%	16.7%	17.0%	17.3%
Qualité I en % de la SAU, avec les arbres*	10.5%	13%	13.6%	16.3%	17.9%	18.2%	18.5%	18.8%	19.1%
Qualité II en % des SPB éligibles	7.1%	29.2%	36.6%	35.3%	36.9%	37.6%	38.2%	39.9%	40.4%
Qualité II en % de la SAU, sans les arbres	0.7%	3.4%	4.6%	5.3%	5.9%	6.1%	6.3%	6.7%	6.9%
Qualité II en % de la SAU, avec les arbres*	0.7%	3.7%	4.9%	5.7%	6.4%	6.6%	6.9%	7.3%	7.5%
Réseau en % des SPB	-	29.3%	54.3%	57.4%	80.5%	81.2%	82.1%	83.1%	83.9%
Réseau en % de la SAU, sans les arbres	-	3.4%	6.8%	11.4%	13.3%	13.6%	14.1%	14.5%	14.8%
Réseau en % de la SAU, avec les arbres*	-	3.8%	7.4%	12.3%	14.4%	14.7%	15.2%	15.6%	16.0%

* imputables à raison de 1 are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2020, elles représentent 17.3% de la surface agricole utile et 19.1% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 40.4% des SPB éligibles, soit 7.5% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau, arbres compris, leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, 83.9% des SPB sont en réseau, ce qui correspond à 16% de la SAU.

4.2.2 Réseaux écologiques

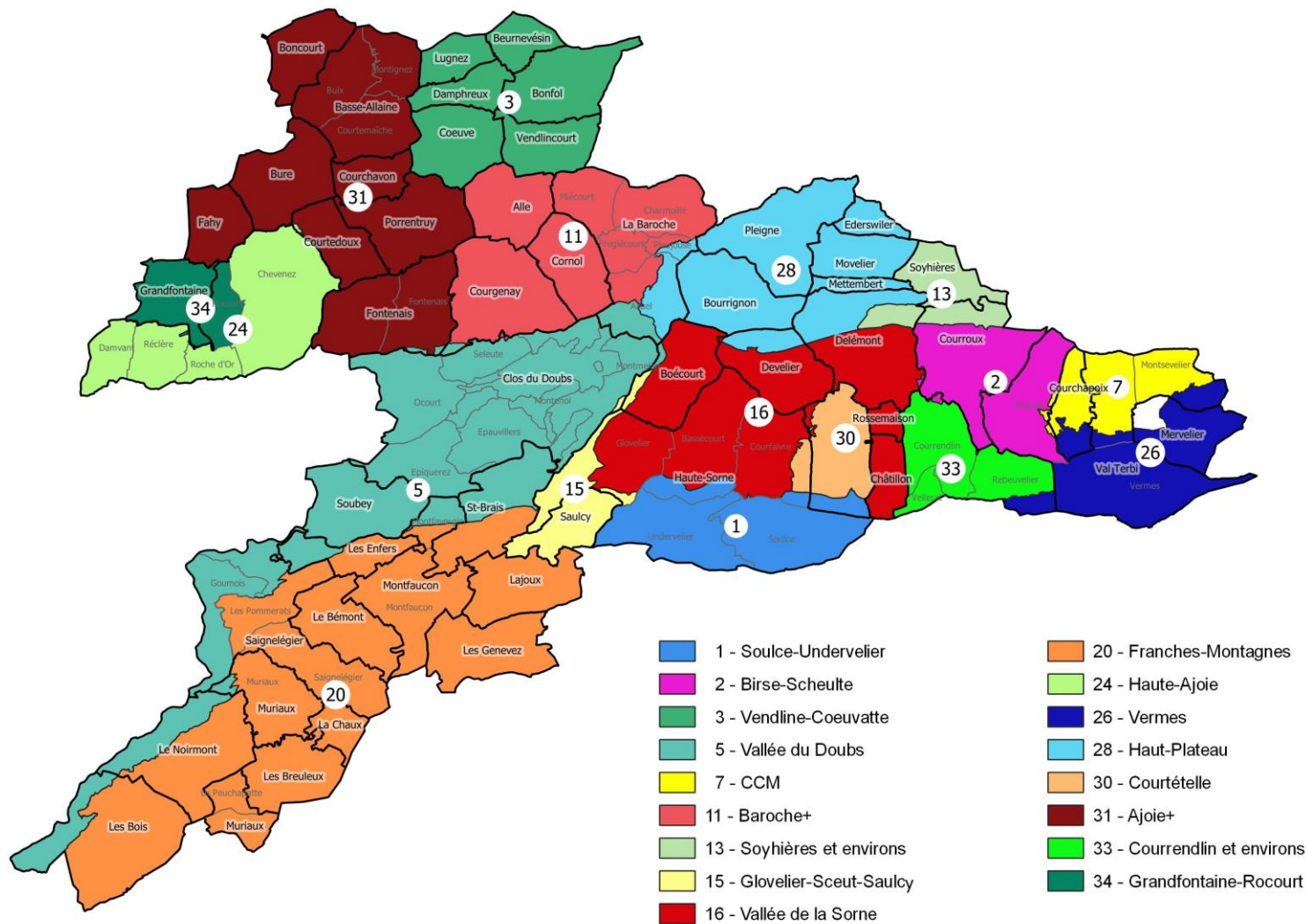
En 2020, les réseaux écologiques recouvraient la quasi-totalité de la surface agricole utile cantonale, à l'exception d'un secteur d'environ 200 hectares autour du village de Mervelier.

Le montant des contributions versées pour l'année 2020 s'élève à 4'848'890 francs pour 822 exploitations, soit pour 1 exploitation de moins qu'en 2019.

Liste des réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soultce-Undervelier	2019-2026 (3 ^e période)	Fusion des réseaux de Soultce et Undervelier	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau Birse-Scheulte	2018-2025 (3 ^e période)	Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques	1'513 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2018-2025 (3 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt	2'811 ha	AgriJura
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2019-2026 (3 ^e période)	Entité paysagère « clos du Doubs et Vallée du Doubs »	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 ^e période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 ^e période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle	3'698 ha	AgriJura
13	Réseau de Soyhières et environs	2017-2024 (2 ^e période)	Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont)	596 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2017-2024 (2 ^e période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie)	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de la Vallée de la Sorne	2018-2025	Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon	3'000 ha	AgriJura
20	Réseau des Franches-Montagnes	2018-2025 (2 ^e période)	Entité paysagère des Franches-Montagnes	8'301 ha	AgriJura
24	Réseau de Haute-Ajoie	2017-2024 (2 ^e période)	Commune de Haute-Ajoie	2'111 ha	AgriJura
26	Réseau de Vermes et environs	2019-2026 (2 ^e période)	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs	1'190 ha	Association d'exploitants
28	Réseau du Haut-Plateau	2018-2025 (2 ^e période)	Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg	2'900 ha	AgriJura
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais	4'542 ha	AgriJura
33	Réseau de Courrendlin et environs	2015-2022	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier	863 ha	Association d'exploitants
34	Réseau de Grandfontaine-Rocourt	2015-2022	Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire	926 ha	Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

Réseaux écologiques - Etat au 1er janvier 2020



4.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le Canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2019, tout comme en 2018, les différents projets comptaient au total 870 adhérents, dont 797 exploitations à l'année et 73 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 152 francs par hectare de SAU, elle est donc la même qu'en 2017, 2018 et 2019, alors qu'elle était de 155 francs par hectares en 2016 et 160 francs en 2015. Ce sont 5'224'013 francs qui ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 90 francs par pâquier normal (PN) comme en 2018 et 2019, alors qu'elle s'élevait à 91 francs par PN en 2016 et 2017, et 97 francs par PN en 2015. Un montant de 1'016'172 francs a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2020 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à 6'240'185 francs.

5 Droit foncier rural et viticulture

5.1 Activités courantes

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

Pour le droit foncier rural, en 2020, une quarantaine d'expertises de droit foncier rural ont été facturés. Elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires. De plus, une quinzaine de préavis non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration cantonale et de communes jurassiennes.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

5.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2020, vingt-deux dossiers ont fait l'objet d'émoluments, dont huit décisions pour entreprises agricoles.

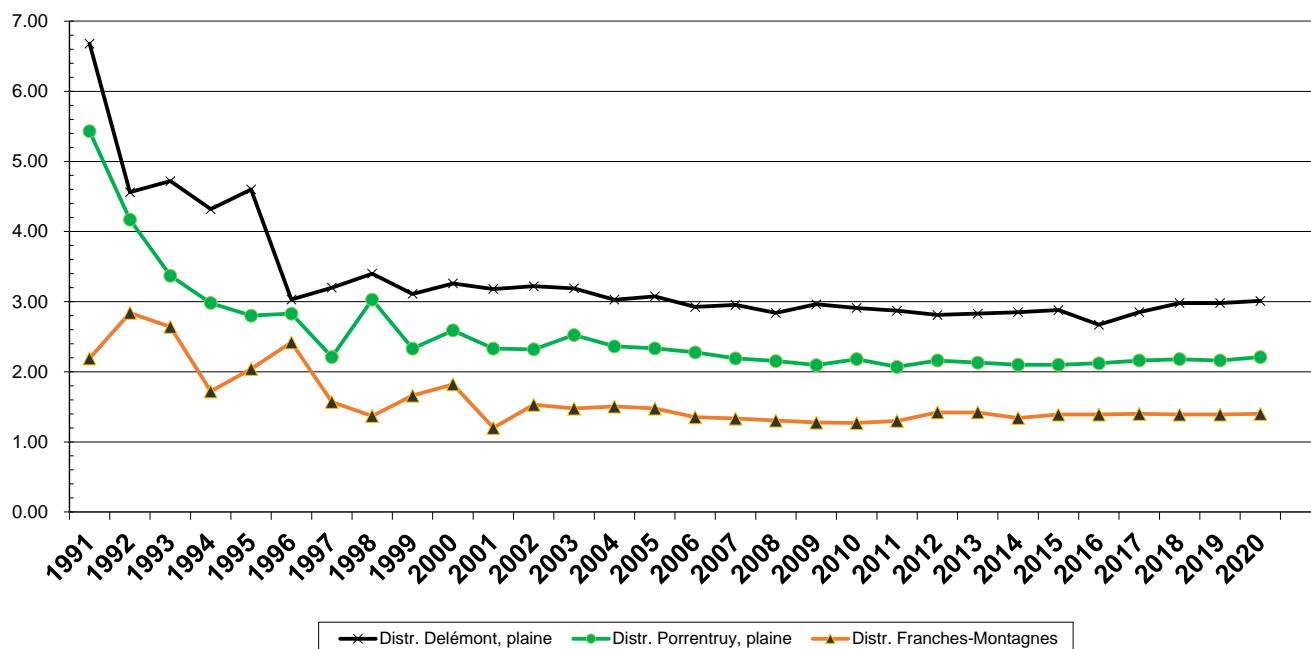
5.3 Publication de la statistique foncière

La statistique annuelle est publiée en décembre. Valable dès le 1^{er} janvier de l'année suivante et jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

5.4 Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont autorisées par la Commission foncière rurale que lorsque le prix de la transaction est licite au sens de la LDFR. Le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Pour cette raison, une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la LDFR, dépeignant l'évolution du prix moyen au m² pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991.

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m²)



Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces dernières années, en fonction des zones :

Prix moyen au m ² en francs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Delémont							
Zone de plaine	2.85	2.88	2.67	2.85	2.98	2.98	3.01
Zone des collines	2.32	2.45	2.48	2.52	2.62	2.68	2.69
Zone de montagne	1.68	1.64	1.61	1.57	1.59	1.68	1.48
Porrentruy							
Zone de plaine	2.10	2.09	2.12	2.16	2.18	2.16	2.21
Zone de montagne et collines	1.26	1.29	1.25	1.29	1.29	1.35	1.37
Franches-Montagnes							
Zone de montagne	1.34	1.39	1.39	1.40	1.39	1.39	1.40

Pour l'obtention du prix licite, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication s'est établi à 2.15 en 2020. En 2019, il était à 2.12. En 2018, il avait été ramené de 2.57 à 2.10 suite à l'introduction du nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement. Il était aussi de 2.57 en 2017, 2.51 en 2016, 2.46 en 2015 et 2.47 en 2014.

5.5 Viticulture

Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechslés pour les blancs 69.7 degrés Oechslés pour les rouges
Rendement Maximum :	1.0 kg/m ² pour les blancs 1.4 kg/m ² pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription initiale obligatoire • Contrôles de parcelles réguliers • Contrôles organoleptiques réguliers
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français

Millésime 2020

Le millésime 2020 a été qualitativement très bon. Les quantités sont revenues à un niveau au-dessus de la moyenne des cinq dernières années avec 68'975 kg récoltés.

Récolte pour le canton du Jura :

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne annuelle sur 5 ans
kg de raisin	28'000	42'000	86'898	39'973	68'975	53'169

Les vendanges 2016, 2017 et 2019 avaient été marqués par le gel. L'année 2020 est donc d'une récolte pouvant être qualifiée de bonne d'un point de vue quantitatif.

6 Production animale

6.1 Dépenses 2020 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

Type	Montant	
Bovins	CHF	554'040
Chevaux	CHF	256'756
Menu Bétail	CHF	41'238
Total	CHF	852'034

6.2 Marchés publics de bétail

De mi-mars à mi-mai, 6 marchés de bétail ont dû être annulés en raison de la pandémie de coronavirus. A la reprise, la demande était telle que des surenchères record ont été atteintes.

Sur l'ensemble de l'année, 3'619 animaux ont été commercialisés sur les marchés jurassiens, soit 16.2% de moins qu'une année auparavant, la diminution étant due à l'annulation des marchés précités. 53% des apports étaient des vaches (1917, soit 15.5% de moins qu'en 2019).

Prix et surenchères obtenus :

- surenchère moyenne, toutes catégories confondues : 51 cts (30 en 2019) ;
- surenchère pour les vaches : 52 cts (40 en 2019), soit 340 francs par vache ;
- prix moyen des vaches, catégorie T : 4.46 francs (4 francs en 2019).

La plus-value obtenue via les surenchères se monte à plus de 980'000 francs pour toute l'année, soit 270 francs par bête environ.

Nombre de jours de marché	29 jours
Têtes de bétail commercialisées	3'619 têtes
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3'150 têtes
Contributions	534'700 francs

Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de marchés	35	35	34	35	35	35	35	35	35	29
Nombre de têtes	3'719	3'690	3'864	3'647	3'710	3'823	3'825	3'713	3'718	3'150



Photo 8 : Le port du masque a été rendu obligatoire lors des marchés publics de bétail, ici à Glovelier (Photo CJA)

6.3 Marchés de moutons

Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

Sur les 5 marchés de moutons programmés, seuls 3 ont pu être organisés. Un marché a dû être annulé en raison du coronavirus et un autre en raison du trop faible nombre d'animaux inscrits.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de marchés	4	4	4	4	4	4	5	5	5	3
Nombre de têtes	320	363	382	396	469	410	378	462	470	216

6.4 Organisation de concours

Notre service a mis sur pied, comme chaque année, les concours cantonaux de chevaux ainsi que les concours ovins et caprins. Le concours de taureaux de l'automne a dû être annulé en raison de la situation sanitaire (voir point 1.4.2.).

Il faut relever que ces concours sont organisés en étroite collaboration avec les organisations d'élevage, les syndicats d'élevage et les communes.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chevaux	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux ¹	49	54	43	52	49	51	47	43	41
Bovins	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5
	Nombre d'animaux ²	94	71	55	58	36	43	42	42	6
Ovins	Jours de concours	3.5	3	3	3	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
	Nombre d'animaux ³	582	634	565	587	610	630	693	647	671
Caprins	Jours de concours	4	5	5	5	6	6	5.5	5	5
	Nombre d'animaux ⁴	786	747	649	714	816	882	820	863	857

¹ Etalons et élèves-étalons primés

² Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

³ Animaux primés

⁴ Animaux primés

6.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont pu avoir lieu in extrémis avant le confinement, soit les 5 mars à Glovelier et Chevenez ainsi que le 12 mars à Saignelégier. Trente étalons reproducteurs ainsi que 33 élèves-étalons de deux ans y ont été présentés devant un nombreux public.

Le rapport « Elevage chevalin dans le canton du Jura » est à disposition chez les secrétaires des syndicats et est téléchargeable sur www.jura.ch/ecr sous la rubrique « production animale ». Il donne des informations détaillées au sujet de l'élevage et de la mise en valeur des chevaux.



Photos 9 et 10 : Les concours cantonaux ont pu avoir lieu in extrémis avant le confinement, comme ici à Saignelégier (Photo Bernadette Odiet)

6.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

En ce qui concerne les concours de taureaux de l'Arc jurassien, seul celui de Tavannes a pu être organisé (le 3 mars 2020). Pour le concours d'automne, les éleveurs de l'Arc jurassien avaient décidé de regrouper ceux de Saignelégier et des Ponts-de-Martel et de l'organiser sur la place neuchâteloise. Malheureusement, celui-ci a dû être annulé en raison du coronavirus.



Photo 11 : Le Concours de taureaux d'automne, prévu aux Ponts-de-Martel, a dû être annulé en raison du coronavirus (Photo Bernadette Odiet)

6.4.3 Menu bétail

En raison de la situation sanitaire, les concours caprins ont dû être reportés. Ils ont finalement eu lieu sur 9 places différentes, du 13 août au 4 septembre. Suite aux appréciations, 857 animaux ont été primés.

Les ovins, pour leur part, ont été appréciés par les experts cantonaux du 15 au 18 septembre sur 5 places. 671 sujets ont pu être primés lors de ces concours.



Photo 12 : Concours caprins à Courcelon (Photo ECR)



Photo 13 : Concours du syndicat ovin du Val Terbi (Photo ECR)

7 Autres activités

7.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la SEDRAC et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission cantonales d'experts des espèces chevaline, ovine et caprine
- Commission des crédits agricoles
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de pilotage "Terres Vivantes"
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Néobiontes"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe de travail temporaire "Priorisation des améliorations structurelles"
- Groupe de travail temporaire "Réduction des coûts de construction en agriculture – quelles solutions ?"
- Membre invité à la Commission des paysages et des sites
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural)

8 Personnel du Service au 31 décembre 2020

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury Bryan Juillerat, <i>stagiaire HEG</i>	032 420 74 03 032 420 74 18
Comptabilité	Korab Sadrija	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin Claude Ciochi Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i>	032 420 74 05 032 420 74 10 032 420 74 08 032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund Solange Fleury-Mouttet Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i>	032 420 74 15 032 420 74 07 032 420 74 08 032 420 74 06
Droit foncier rural	Hervé Schaffter Clotilde Fleury, <i>secrétaire</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 11 032 420 74 03 032 420 78 32
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz Christian Vernier Franca Grasso, <i>secrétariat</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 09 032 420 74 13 032 420 74 12 032 420 78 32
Production animale	Roger Biedermann Nadine Hulmann, <i>secrétariat</i>	032 420 74 14 032 420 78 33

Au 31 décembre 2020, le Service de l'économie rurale comptait 16 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 12.05 emplois équivalent plein temps.